

PLEUDIHEN

Village



S. Béir

Les Vendredis Plage De la VILLEGER Pleudihen-sur-Rance

07/07/2017 n°1908

www.pleudihen.fr

SAMEDI 8 JUILLET 2017

à partir de 19h30

GRAND BAL POPULAIRE

et FEU d'ARTIFICE PYROSYMPHONIQUE

Organisateurs : les Sapeurs Pompiers et la
Municipalité Salle des fêtes.

CEREMONIE de la FETE NATIONALE

Vendredi 14 juillet 2017 – 18h30

Commémoration au Monument aux Morts, au
cours de laquelle il sera rendu hommage aux
combattants de toutes les guerres. A l'issue de
cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans
la salle d'honneur de la Mairie.

INFORMATIONS TAPS - Poursuite des TAPS à la
rentrée de Septembre pour toute l'année scolaire
2017/2018. Les horaires scolaires et périscolaires
ne changent pas. L'organisation sera la même que
2016/2017 comme validée par le PEDT.

CENTRE CULTUREL

bimpleudihen@wanadoo.fr

✓ BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

SALLE d'EXPOSITION

Jusqu'au 29 juillet 2017 - Exposition des
réalisations de Marie VINOUSE, artiste
plasticienne, créatrice de tableaux abstraits.
Visible aux heures d'ouverture de la
bibliothèque.

MARCHE HEBDOMADAIRE

Tous les mardis entre 9h et 13h sur la place de la
Mairie.

TRI SELECTIF (sacs jaunes) - Prochain ramassage
dans les villages (tous les 15 jours – semaine
paire) : mardi 11 juillet. Dans le bourg : tous les
mardis.

Chaque vendredi du 21 juillet au 25 août, de 19h à 21h30

Tournois ouverts*
aux ados et adultes

GRATUIT

(*Inscriptions gratuites sur place):

21 juillet 11 août Beach Soccer

Sandball 28 juillet 18 août

4 août 25 août Beach-volley

Jeux à disposition :

GRATUIT

molkky, pétanque,
ultimate, circuits de billes...

Jeux
Gonflables

Restauration
rapide

scène ouverte
musicale

Et comme toute l'année : possibilité de
pique-niquer, se promener, se baigner...

Une scène ouverte sera installée de 21h à 21h45, nous recherchons des
musiciens et chanteurs en solo ou en groupe !!! (Débutant accepté).

Merci de contacter le plus rapidement possible José ESCANEZ au
06.68.19.26.42

cet été,
Tous à la VILLE GER !
Sport Détente Convivialité

La CHRONIQUE du CENTENAIRE - 1914-1918

Extrait du « Ouest-France » (Hors-série) de décembre 2013.

« Le 12 juillet 1917, les Allemands utilisent pour la première fois du « gaz moutarde », à Ypres (Belgique). Ce gaz qui sent la moutarde, provoque de graves brûlures aux yeux et à la peau. Cette arme très meurtrière est surnommée « Ypérite ».

Extrait des récits de Mr Jean Pépin : « **l'art d'allonger les permissions / le retour à Verdun** ». Suite du Pleudihen Village n° 1902 du vendredi 26/05/17.

« Je descendis à l'échelon avec les fourgons de ravitaillement et, de là, partis en permission. Les permissions étaient de 10 jours. Il fallait compter deux à trois jours de voyage, tant à l'aller qu'au retour. Et comme il était difficile de contrôler, nous allongions quelque peu les 10 jours réglementaires : nous étions au moins trois semaines, absents. Les chefs de gare étaient tous complices de ces prolongations. Ils devaient timbrer les permissions à l'arrivée et au départ, le timbre portant date. Nous nous gardions bien de présenter notre permission à l'arrivée : le chef de gare fermait les yeux. Quelques jours plus tard nous venions la faire timbrer et c'est alors seulement que les 10 jours commençaient à courir. Pour le départ, c'était l'inverse. Au bout de 10 jours, nous venions faire timbrer notre permission. Nous étions censés être partis mais ce n'est que quelques jours plus tard que nous prenions le train. Tout le monde le faisait tant et si bien que c'était passé dans les mœurs. Certains tout de même exagéraient mais je n'ai jamais eu connaissance que quelqu'un soit puni pour être rentré en retard. Un Capitaine à qui on signalait un de ces resquilleurs eût cette réponse désabusée : « **Estimons-nous encore heureux qu'ils reviennent** ». Et c'était vrai !

Quand je revins, la Batterie était déplacée. On nous dirigea vers Bar-le-Duc puis Verdun. Je retrouvai Guillard à l'échelon dans le bois de Sartelles, près de Glorieux, un faubourg de Verdun. La Batterie était en position à la Côte du Poivre, sur la rive droite de la Meuse. C'est là que j'appris la mort de Jean Boulals. Quelques jours après mon départ, il avait été grièvement blessé par éclat d'obus. Il était mort à l'hôpital de Dugny et c'est là qu'il était enterré.

C'était tout près ! Je me rendis sur sa tombe pour me recueillir et y prier. Je me sentais, non pas responsable bien sûr, mais la cause involontaire de sa mort. Je trouvais facilement sa tombe avec la petite croix toute pareille aux autres, et une couronne que les camarades de la Batterie avaient déposée. Je ne reverrais plus ses yeux rieurs. Je n'entendrais plus ses joyeuses plaisanteries qui, tant de fois m'avaient remonté le moral. Adieu, petit Jean !

Nous étions donc à Verdun. Les combats y étaient toujours acharnés pour reprendre ce que les Allemands avaient conquis 18 mois auparavant. Le bureau était donc installé à l'échelon (le soutien, en arrière de la Batterie), loin des lignes et nous aurions pu y être tranquilles. Mais le ravitaillement en munitions était très difficile et devait se faire toutes les nuits. Il fut convenu entre les commandants d'échelons du groupe d'artillerie (c'est-à-dire, les adjudants) que les fourriers (comptables) y participaient. Et c'est ainsi que tous les deux ou trois jours je dus passer une nuit blanche à accompagner les caissons de munitions. Ce qui ne m'empêchait pas d'être obligé de faire toute la comptabilité de la Batterie. Je passai là un moment assez pénible. Verdun était toujours Verdun. La côte du Poivre où le groupe se trouvait en position (de batterie : de tir d'artillerie), avait assez mauvaise réputation. C'est une colline en arrière du petit village de Bras. Les routes et la Batterie étaient violemment bombardées. Devant nous, nous avions le 47^{ème} d'Infanterie de Saint-Malo. C'étaient, tous les jours des attaques meurtrières sans autre résultat que de faire tuer du monde. » (A suivre).

Le comité de rédaction : I. Malabeux et J. Reungoat.

PAROISSE de PLEUDIHEN sur RANCE – Samedi 8 juillet à partir de 16 h. Nous vous attendons nombreux dans le jardin du presbytère de Pleudihen pour un après-midi de détente. Animations diverses et jeux gratuits – goûter et rafraîchissement offerts. Afin de prolonger l'après-midi vous pouvez apporter votre pique-nique (possibilité de griller). **Concours de dessin ouvert à tous les enfants. Thème : « La Joie. Dessine ce qui te rend heureux ! ».** (Feuille de format A4, à déposer le jour même).

BIBLIOTHEQUE HORS les MURS - 5ème édition

Romans, documentaires, bandes-dessinées, albums... vous attendent, de 15h à 16h, hors des murs de la bibliothèque, dans les jardins de la Maison de Retraite - rue du Val d'Orient – les mardis 11 et 25 juillet. Ouvert à tous. GRATUIT. Renseignements au 02.96.88.20.55

COMITE des FETES - DIMANCHE 23 JUILLET : Vide-grenier 7h autour de la salle des Fêtes. Inscription 06.63.44.64.68. Randonnée pédestre – départ 9h30 – salle des fêtes. 12km. 3h. Adulte 12€ ; enfant 8€ (restauration incluse). Inscription Didier 06.73.31.54.27. A la salle des Fêtes - 14h : Country animé par Country Saint James. Gratuit. 18h : Sosie de Joe Dassin. Gratuit. 20h : Soirée DISCO animé par Youbicha et ses Youbigirls. Gratuit.

Espace Ados (du LUNDI 3 JUILLET AU VENDREDI 28 JUILLET) – Au programme : Inscription en mairie ou le jour même à l'espace ados dans la limite des places disponibles. Renseignements José Escanez 06.68.19.26.42.

CONCERT de la FETE du BLE : la Nuit des Années 80 avec Plastic Bertrand, Patrick Juvet, Sloane, Compagnie Créole, Emile et Images, puis en fin de concert, Collectif Métissé. Les billets d'entrée sont en vente au prix de 18 € en réservation (25 € sur place) dans les bars PMU, Perroquet Vert et Breizh, à la poste, à la boulangerie Piguel, à la boutique Bertel, Carrefour Express, et au Bar Camping de la Ville Ger.

Séances de groupe de sophrologie pour la période estivale
Durant l'été, les séances de sophrologie auront lieu les lundis 03, 10, 17, 24, 31 juillet à 18h à l'Extension de la Salle polyvalente, et les mercredis 05, 12, 19, 26 juillet ainsi que le mercredi 02 août, dans la salle Beaumarchais (route de Mordreuc). Le mois d'août sera l'occasion d'une trêve avant la reprise en septembre. Infos et réservations : Association Sur le Chemin en Soi - Tél. au 02.96.39.24.16 ou 07.83.06.77.48

FERMETURE EXCEPTIONNELLE - La Mairie sera fermée le vendredi 14 et samedi 15 juillet 2017. Merci de votre compréhension

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION rue de PLOUZON en agglomération. Pour permettre l'extension du réseau de gaz et la création d'un branchement gaz par l'entreprise SMPT-SAINTE MALO, la circulation des véhicules sera interdite aux véhicules à moteur, dans les deux sens, rue de Plouzon, du lundi 26 juin 8h, au jeudi 29 juin 2017, 18h. La circulation des véhicules s'effectuera avec alternat par panneaux B15/C18 et le stationnement sera interdit aux véhicules à moteur, au droit du chantier du vendredi 30 juin au jeudi 13 juillet 2017, aux heures d'ouverture du chantier de 8h à 18h.

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT Place du Verger le 7 juillet 2017 de 7h à 12h.

Pour permettre le démontage d'une grue mobile dans le cadre des travaux de construction du restaurant scolaire, le stationnement sera interdit, Place du Verger, sur l'emplacement à proximité des bungalows et l'accès au sens giratoire en venant de la rue du Val d'Orient sera interdite à la circulation des véhicules.

QUALITE des EAUX de BAINADE

La VILLE GER	29/06
Entérocoques/100ml (MP)	<15
Escherichia coli /100ml (MP)	<15
Interprétation sanitaire	Eau de bonne qualité
La CALE de MORDREUC	29/06
Entérocoques/100ml (MP)	<15
Escherichia coli /100ml (MP)	<15
Interprétation sanitaire	Eau de bonne qualité

FÊTE DES DORIS EN VALLÉE DE LA RANCE

La 19^{ème} Fête des doris se déroulera les samedi 26 et dimanche 27 août dans la Vallée de La Rance.

RAPPEL - LES DEJECTIONS CANINES : Art. 632-1 du Code pénal

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, **les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.** Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, **l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.** (35€)